

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°21	Assainissement - Prise en charge du surcoût des tampons de type pavé de bois
RAPPORTEUR	Marcel SPILMANN

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	127			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

**ASSAINISSEMENT
PRISE EN CHARGE DU SURCOUT DES TAMPONS DE TYPE PAVE DE BOIS****Exposé :**

La régie assainissement de Troyes Champagne Métropole met à niveau et remplace les tampons de regards de visite sur les réseaux eaux usées de son territoire. Elle a recours à un accord cadre à bons de commande pour effectuer ces travaux.

Le centre-ville de Troyes est doté de tampons d'assainissement de type pavé de bois que la régie d'assainissement doit renouveler en fonction des travaux de réhabilitation des rues du centre-ville troyen.

Aussi, le prix de ce type de tampon, prévu au bordereau des prix unitaires du marché n°2017-115 relatif à la « mise à niveau et remplacements de tampons de regards de visite sur les réseaux eaux usées de la régie assainissement de Troyes Champagne Métropole » est supérieur au coût d'un tampon d'assainissement classique. Les prix figurant au bordereau des prix unitaires sont définis comme suit :

- Prix n° 10 B : Fourniture d'un tampon trafic intense modèle carré : 200 € HT l'unité.
- Prix n° 12 : Fourniture d'un tampon pavé de bois : 1 200 € HT l'unité.

Il est convenu que la Ville de Troyes prenne en charge le surcoût de 1000 € l'unité, lié à la fourniture de tampons de type pavé de bois, suite à son choix esthétique.

Au titre de l'année 2019, la fourniture de tampons de type pavé de bois s'élève à 9 unités répartis ainsi :

- 1 unité, rue Boucher de Perthes,
- 3 unités, rue de Viardin,
- 1 unité, rue de la Trinité,
- 1 unité, rue de la Trinité angle Général Saussier,
- 3 unités, rue Mitantier.

Il convient donc de solliciter la Ville de Troyes pour la prise en charge du montant suivant : $9 \times 1\,000 \text{ € HT} \times 1,018 \text{ (révision)} = \mathbf{9\,162,00 \text{ € HT}}$.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE FACTURER à la Ville de Troyes le surcoût engendré par la fourniture de tampons de type pavé de bois pour un montant total de 9 162, 00 € HT au titre de l'année 2019 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote